Pour Affichage

SACPA
Société d'Assistance pour le Contrôle des Populations Animales

Centre Animalier de PERPIGNAN / 66
Département DES PYRENEES - ORIENTALES

Adresse : ZA du Haut Vernet - Chemin de Llabanère - 66 000 PERPIGNAN
Tél. 04.68.61.44.84 – Fax. 04.68.63.96.90



Heures d'ouverture au public : Du Lundi au Vendredi, de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 18h30

Les demandes d'interventions seront faites par les services désignés par Monsieur ou Madame le Maire.

Modalités de prise en charge des animaux en dehors des jours et heures d'ouverture

Les prestations de la **SAS SACPA** sont assurées 24h/24 et 365 jours/365. Un service de permanence (jour et nuit) permet la continuité du service en dehors des jours et heures ouvrables.
Seuls les services habilités par Monsieur ou Madame le Maire (mairie, police, pompiers, ...) pourront contacter les techniciens de capture **SACPA**.

Délais légaux de Garde des animaux en Fourrière (Art. L 211 – 25 et 26 du Code Rural)

Pour les animaux non identifiés (sans tatouage ou sans puce électronique) : les délais de garde en fourrière sont de 8 jours ouvrés et francs. A l'issue de ce délai, si l'animal est jugé adoptable par le vétérinaire, il est proposé gratuitement, tatoué et vacciné, à une Association de Protection Animale.
Pour les animaux identifiés (tatouage ou puce électronique) : les délais de garde en fourrière sont de 8 jours ouvrés et francs. A l'issue de ce délai, si l'animal est jugé adoptable par le vétérinaire, il est proposé gratuitement, tatoué et vacciné, à une Association de Protection Animale.

Rappel : la non reprise de l'animal par son propriétaire constitue un abandon réprimé par l'article 521-1 du Code Pénal ; le contrevenant est passible d'une amende de 30 000 euros et de 2 ans d'emprisonnement.

Conditions dans lesquelles les animaux peuvent être remis à leur propriétaire

Conformément à la législation (Art. L211-24 du Code Rural), la S.A.S. SACPA est autorisé à encaisser les frais, directement et pour son compte, auprès des propriétaires qui récupèrent leurs animaux en fourrière. Les tarifs appliqués seront ceux en vigueur au moment de la restitution.

Tarifs TTC au 1er Janvier 2017 :



Forfait fourrière :	**89,00 € (*)**
Identification puce électronique :	**69,00 €**
Forfait par visite vétérinaire (obligatoire)	
Pour un animal mordeur ou griffeur:	**82,00 €**
Vaccin rage + passeport :	**43,00 €**

Si l'animal nécessite des soins vétérinaires particuliers, ces frais seront à la charge du propriétaire.

Possibilité de réacheminement des animaux chez les particuliers si ceux-ci ne sont pas en mesure se déplacer

(*) À partir du 8ème jour ouvré et franc, supplément par jour de présence de 15,00 € TTC pour les chiens
Et 9,00 € TTC pour les chats (toute journée commencée est due)

SAS SACPA - Siège Social : Domaine de Rabat – 47700 Pindères
Tel. 05.53.89.60.59 – Fax. 05.53.93.90.38 – contact@sacpa.fr

SACPA

Société d'Assistance pour le Contrôle des Populations Animales

Procédure d'appel pour contacter les services du Groupe SACPA/CHENIL SERVICE

Fourrière dont vous dépendez : Centre Animalier de PERPIGNAN
ZA du Haut Vernet – Chemin de Llabanère – 66000 PERPIGNAN
Tel.04.68.61.44.84 – Fax.04.68.63.96.90
Horaires d'ouverture public : Du Lundi au Vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 18h30

Dans quels cas utiliser nos services ?



Divagation des animaux errants, agressifs, dangereux ou blessés





Les services habilités peuvent contacter nos services



L'appel est enregistré par le Groupe sacpa/chenil service qui déclenche l'intervention

Cette procédure est **exclusivement réservée** aux **collectivités locales conventionnées** et aux services donneurs d'ordres habilités par les communes (ex : Police, Gendarmerie, Pompiers, élus, DDPP).

Pour toute demande d'intervention, veuillez contacter :

Durant les heures et les jours ouvrables **04.68.61.44.84**
Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 18h30

En dehors des heures d'ouverture de la fourrière animale **06. 16.70.62.32**
(Numéro **confidentiel**)

Un technicien prend en compte votre appel. Donnez-lui toutes indications nécessaires à l'intervention. Si le technicien est déjà en ligne, merci de ***laisser vos coordonnées téléphoniques ainsi que votre nom*** (Exemple : Monsieur Martin, responsable police municipale de la commune de saint Jean, adresse : place du général de Gaulle, téléphone : 01 99 99 99 99).

Toutes ces informations sont indispensables pour mener à bien l'intervention.

SAS SACPA – Siège Social – Domaine de Rabat – 47700 PINDERES – Tel : 05 53 89 60 59 – Fax : 05 53 93 90 38